

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 457

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 22

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« la ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.